

FICHE INTERNAT
ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

NOM de l'élève : _____

Prénom de l'élève : _____

Date de naissance : _____

Classe prévue au lycée F.M. en 2023-2024 : _____

Adresse de l'élève / de sa famille : _____

RESPONSABLE LEGAL (E)

Je soussigné(e) Nom : Prénom :

Responsable légal(e) de l'élève :

Nom : Prénom : Classe :

Désigne comme correspondant de l'internat pour l'année scolaire 2023-2024

Nom : Prénom :

Adresse :

N° de téléphone portable :/...../...../...../.....

N° de téléphone fixe :/...../...../...../.....

Cette personne accepte de me représenter en cas de besoin (internat exclusivement) auprès de mon enfant.

Signature du responsable légal de l'élève

Prise en charge de l'élève en cas d'urgence.

En cas d'urgence :

Si la famille ne peut ne pas venir chercher l'enfant :

- Il sera transféré dans un centre hospitalier. Dans ce cas il sera transporté non accompagné dans un véhicule de service du SAMU. La famille prendra en charge l'enfant à sa sortie d'hôpital.
- Il peut être pris en charge par un correspondant, en accord avec le Code de l'éducation L 421-4 et R 421-20 et conformément à l'Acte 67 CA du 4/12/2017, le correspondant se substitue à la famille et est **obligatoire pour tout élève interne**

LA VIE A L'INTERNAT

La vie en collectivité oblige au respect d'un certain nombre de règles, ce qui garantit le vivre ensemble et tout manquement fera l'objet d'une sanction :

- Respect du règlement intérieur de l'internat :
- Respect des règles d'hygiène et de propreté
- Respect des personnes

La chambre :

Les élèves sont accueillis dans des chambres de 4 lits.

A la rentrée un état des lieux sera effectué ainsi qu'en fin d'année, et tout matériel manquant, détérioré sera facturé à la famille.

Par ailleurs, les CPE sont autorisés à changer un élève de chambre en cas de problème de comportement ou d'attitude.

Rangement de la chambre : chaque matin, l'élève mettra la chaise sur son lit, les élèves de la chambre débarrasseront la table ronde et leur bureau pour faciliter le travail des agents. Si une chambre est en désordre, l'élève pourra être convoqué en journée pour la ranger.

Toute introduction de nourriture (pour des raisons d'hygiène et dans le souci d'une alimentation équilibrée) est FORMELLEMENT INTERDITE A L'INTERNAT.

Par ailleurs, chaque veille de vacances et à chaque départ en stage de plus d'une semaine, les élèves devront débarrasser leur chambre, ce qui permettra un ménage approfondi.

ENGAGEMENTS

RESPONSABLE LEGAL

Je soussigné(e)responsable légal de
l'élève.....classe :.....

Déclare avoir pris connaissance du règlement de l'internat, des règles de vie de cet internat et m'engage à tout mettre en œuvre pour les faire respecter par mon enfant.

Signature du responsable légal de l'élève :

ELEVE

Je soussigné(e).....Elève de la
classe :.....

Déclare avoir pris connaissance du règlement de l'internat, des règles de vie de cet internat et m'engage les respecter ; Je suis conscient qu'en cas de manquement je m'expose aux sanctions prévues par le règlement intérieur de l'internat qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion de l'internat

Signature de l'élève :